

Compte courant d'associés : comment ça marche et pourquoi s'en préoccuper ?



26 septembre 2024

de 9h à 17h

à la Chambre d'Agriculture 37

Compte courant d'associés : comment ça marche et pourquoi s'en préoccuper ?

Maitriser l'évolution de son compte courant d'associés

1 jour
Le 26 septembre 2024

Public

Agriculteurs sous formes
sociétaires (GAEC; EARL, SCEA,
...)

Pré-requis

Aucun

Tarifs & Financement

49 € pour un contributeur
Vivea (être à jour de ses
cotisations MSA et sous réserve
des conditions de prise en
charge)

210 € pour un salarié agricole
(possibilité de remboursement
à hauteur de 50% si
l'employeur en fait la demande
auprès d'OCAPIAT avant la
formation et selon les fonds
disponibles)

210€ autre public*

(*demande de prise en charge
par OCAPIAT ou votre OPCO).

Intervenant(e)s

Antoine REULIER, Conseiller
stratégie d'Entreprise CA37

Repas non inclus

Objectifs

Comprendre le fonctionnement du compte courant d'associé afin de pouvoir adopter des réflexes de gestion adaptés à la phase de vie de votre entreprise.

Contenu / Programme

- Définition du compte courant d'associés.
- Le fonctionnement du compte courant d'associé.
- Evaluer les répercussions de vos décisions sur l'évolution du compte courant d'associé.

Méthodes pédagogiques

Exposés.

Travail en sous-groupes.

Mises en situation avec des exercices pratiques.

Exercice de simulation.

Modalités d'évaluations

Exercices pratiques.

QCM.

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Antoine REULIER

+33 (0)2 47 48 37 33 antoine.reulier@cda37.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 47 48 37 34 formation@cda37.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner avant le 12/09/2024

Compte courant d'associés : comment ça marche et pourquoi s'en préoccuper ?

Le 26 septembre 2024 - 1 jour

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

.....

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...)?

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre :

Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS

+33 (0)2 47 48 37 34

NOUVEAU 2022

CREDIT D'IMPOT FORMATION

du dirigeant de TPE DOUBLÉ

(si moins de 10 salariés)

Par ex. pour 2 journées de formation
soit 14 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit
d'impôt de :

14 h x 11,52 € x 2

= 322,56 euros

**C'est le moment d'investir
dans vos compétences !**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 47 48 37 34

formation@cda37.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter
directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

